



Droit de visite des grand parents

Par **alistair**, le **12/11/2012 à 15:55**

Bonjour, j'aimerais savoir quels droits et recours ont les grands parents qui sont privés des visites et du contact téléphonique de leurs petits enfants.

Par **cocotte1003**, le **12/11/2012 à 18:15**

Bonjour, si aucun accord amiable ne peut se trouver avec les parents, il faut saisir le JAF en sachant bien que ce sont les petits enfants qui ont le droit d'avoir des relations avec leurs grands-parents. commencez par envoyer une LRAR à vos enfants pour leur expliquer que vous souhaitez voir les petits et vous leur proposez 2 ou 3 dates à votre domicile ou au leur. La deuxième étape sera de voir un avocat (pas obligatoire pour saisir le JAF mais conseillé), cordialement